

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 286

AMENDEMENT

présenté par

Mme Bourouaha, M. Monnet, Mme Lebon, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« association »

le mot :

« organisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la notion d'association. En effet, la forme associative n'est pas adaptée à un organisme de gestion de la sécurité sociale.